**Son Excellence Monsieur Anutin Charnvirakul**

Premier ministre de Thaïlande

S/c de Son Excellence Sarun Charoensuwan

Ambassadeur de Thaïlande en France

**Ambassade Royale de Thaïlande en France**

8, rue Greuze 75116 Paris

Courriel: contact.par@mfa.go.th

|  |
| --- |
| **[Partie à remplir par l’expéditeur]****Nom :** **Prénom :** **Adresse :** |

**Objet : Appel à la fin du harcèlement judiciaire de Chonthicha Jangrew et à la révision de la loi sur la lèse-majesté**

Monsieur le Premier ministre,

À la suite des informations reçues de l’ACAT-France, je me permets de vous écrire en tant que citoyen(ne) préoccupé(e) par la situation des droits de l’homme en Thaïlande, et plus particulièrement par le cas de Chonthicha Jangrew, également connue sous le nom de « Lookkate », militante pro-démocratie et députée du Parti du Peuple.

Le 8 septembre 2025, Chonthicha a été reconnue coupable d’infractions au titre de l’article 112 du Code pénal, relatif à la lèse-majesté. Cette condamnation, à une peine réduite à deux ans et huit mois « en considération de son témoignage utile dans son affaire », fait suite à un harcèlement judiciaire systématique depuis 2015, et soulève de vives préoccupations tant au niveau national qu’international. Il est alarmant de constater que son activisme en faveur des droits humains et de la démocratie a été réprimé par des accusations qui semblent motivées par des considérations politiques plutôt que par des faits réels.

Chonthicha Jangrew est une voix essentielle dans la lutte pour une Thaïlande plus démocratique, plaidant pour des réformes nécessaires au sein de la monarchie et dénonçant les abus de pouvoir. Sa récente condamnation, qui fait suite à une publication sur les réseaux sociaux critiquant des aspects du budget royal et d’autres questions sensibles, témoigne d’une volonté de réduire au silence les voix dissidentes et de décourager les défenseurs des droits humains.

En tant que signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Thaïlande a l’obligation de respecter et de protéger les droits à la liberté d’expression et de réunion pacifique. L’utilisation abusive de l’article 112 pour étouffer les voix critiques constitue une atteinte grave à ces libertés fondamentales.

Je vous exhorte donc, Monsieur le Premier ministre, à prendre des mesures immédiates pour :

* Annuler la condamnation de Chonthicha Jangrew et mettre fin à toutes les poursuites à son encontre.
* Initier un débat parlementaire sur l’abrogation ou la révision de l’article 112 du Code pénal afin de prévenir son utilisation comme outil de répression politique.
* Garantir la protection et la sécurité de tous les défenseurs des droits humains en Thaïlande, en veillant à ce qu’ils puissent exercer leurs droits sans crainte de représailles.

En vous remerciant par avance de l’attention que vous porterez à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l’expression de ma haute considération.